



Saint François de Sales - 45501 GIEN CEDEX

66, Rue Paul Bert - BP 90039 ☎ : 02.38.67.16.81 - 📠 : 02.38.67.80.73

Gien, le 3 février 2015

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Afin de poursuivre notre investissement immobilier à l'école, au collège et au lycée, nous nous permettons de solliciter votre générosité.

Votre aide, partiellement déductible des impôts, nous permettra de mener sereinement les travaux engagés et de poursuivre notre action de rénovation sans alourdir de façon conséquente la contribution des familles.

Nous vous remercions de votre soutien.

Plus de renseignements : site <http://www.saint-francois-gien.com>

Joël VEILLEROT
Chef d'Etablissement

Mme, M.....

Adresse :

.....

OUI, je participe à l'accompagnement de la réalisation immobilière du groupe scolaire Saint-François de Sales--Sainte-Geneviève à Gien :

- 50€ 150€ 200€
 autre montant : €

Ci-joint mon règlement par :

chèque bancaire à l'ordre de **LA FONDATION CULTURE ET PROMOTION** (reconnue d'utilité publique au service de l'enseignement catholique)

A retourner à l'adresse suivante :

DIRECTION INTER-DIOCESAINE DE
L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE FONDATION
CULTURE ET PROMOTION
51, Boulevard Aristide Briand
45001 ORLÉANS Cedex 1
Tél. : 02.38.24.28.28 – Fax : 02.38.24.28.29

Merci de m'adresser un reçu fiscal

⇒ Montant ouvrant droit aux réductions d'impôt : 66 % des sommes versées dans les limites de 20 % du revenu imposable (**coût réel pour vous en déduction fiscale : un don de 50€ vous coûte 17€**).

⇒ La loi TEPA permet aux contribuables assujettis à l'ISF de déduire du montant de l'assiette soumise à l'ISF : 75% du montant des dons effectués, dans la limite annuelle de 50 000 €.